

Charte Internet

Cette charte s'applique à tous les utilisateurs des postes informatiques du collège. Elle précise les droits et les obligations portant sur l'usage des nouvelles technologies.

Elle est extraite de la charte officielle du ministère de l'Éducation Nationale.

Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente charte.

1- Les droits

Chaque utilisateur dispose :

- d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui doit rester confidentiel. Ces éléments permettent de se connecter à partir de n'importe quel poste raccordé au réseau pédagogique de l'établissement.
- d'un accès permanent :
 - au réseau Internet et d'un compte de messagerie électronique interne
 - à des logiciels et des ressources périphériques et pédagogiques

2- Les obligations

Le respect de la législation s'impose à tous les utilisateurs. ? Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne,
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques,
- Le non-respect du droit à l'image, la propriété intellectuelle,
- Le piratage ou la copie partielle ou intégrale de logiciels.

L'usage du réseau internet est réservé à des activités pédagogiques ou d'enseignement correspondant aux missions de l'Éducation Nationale. Pour des raisons de sécurité, et afin de préserver les élèves des contenus suspects ou douteux, la consultation et la recherche de sites par les élèves se fait sous l'encadrement et la responsabilité d'un adulte.

Enfin, chaque utilisateur devra respecter ces engagements :

- Ne pas utiliser de ressources extérieures à l'établissement.
- Ne pas utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité
- Ne pas effectuer des actes de piratage (copies de logiciels, copies de CD...)
- Ne pas effectuer des téléchargements illégaux (musique en ligne...)

Le collège se réserve le droit de contrôler les sites visités par l'ensemble des personnels pour leur éviter d'accéder à des sites interdits ou illicites. Chaque utilisateur autorise le collège à recueillir des informations nécessaires au bon fonctionnement et à la maintenance du réseau pédagogique.

Toute personne ne respectant pas cette charte, et contrevenant à ces règles de bon fonctionnement pourra voir son accès limité, suspendu ou stoppé. Cette charte ne se substitue pas au règlement intérieur en vigueur au sein de l'établissement.